

Passé vaccinal Comment éviter sa désactivation le 15 février ?

Au 15 février 2022, les passes vaccinaux des personnes qui ont reçu leur deuxième dose avant le 15 octobre 2021 et qui n'auront pas procédé au rappel seront désactivés.

Yves Séguy, préfet des Vosges, invite les personnes concernées à se rendre sans attendre dans l'un des **7 centres de vaccination du département** ou **auprès des professionnels de santé et des pharmaciens participant à la campagne de vaccination**.

Quand dois-je faire ma dose de rappel ?

Pour les plus de 18 ans, le rappel vaccinal doit être réalisé quatre mois maximum après la seconde injection.

Passé ce délai, le passe vaccinal sera invalidé, et le QR-Code correspondant désactivé. Le site internet <https://mesconseilscovid.sante.gouv.fr/> précise les conditions dans lesquelles le rappel vaccinal doit être effectué (rubrique *Avant quelle date dois-je recevoir la dose de rappel, dite 3^e dose, pour conserver mon passe vaccinal ?*).

Pour les moins de 18 ans, la dose de rappel n'est pas obligatoire mais reste fortement recommandée.

Pour obtenir votre attestation de vaccination après chaque injection reçue et recharger votre passe vaccinal, vous pouvez vous rendre sur le site <https://attestation-vaccin.ameli.fr>.

Réserver votre rendez-vous de vaccination sans plus attendre !

Les centres de vaccination et les professionnels de santé restent pleinement mobilisés dans l'ensemble du département ;

— de nombreux rendez-vous sont actuellement disponibles et ouverts à la réservation sur les agendas en ligne <https://www.doctolib.fr>.

— retrouvez toutes les informations utiles sur les lieux de vaccination dans les Vosges sur www.sante.fr ou www.vosges.gouv.fr.

Horaires d'ouverture du samedi 12 février 2022

ÉPINAL de 9h00 à 17h00

ST-DIE de 8h00 à 14h00 pour les moins de 12 ans et de 14h00 à 17h00 pour les plus de 12 ans

REMIREMONT de 9h00 à 18h00

MIRECOURT de 8h00 à 12h30 et de 13h00 à 17h30

**Cabinet
Bureau de la communication
interministérielle**

Tél : 03 29 69 88 88
Mél : pref-bci@vosges.gouv.fr

Place Foch
88026 ÉPINAL Cedex

